

Un pognon de dingue pour former des médecins à la vie de palace

Et c'est la Sécu qui régale ! Les crédits de la formation continue permettent à des toubibs de la Côte d'Azur de se soigner...

L'ORDONNANCE du docteur Meyer Sabbah est plutôt bien fournie ! On y trouve un chèque de 152 000 euros au profit du Mas du Langoustier, un palace de rêve sur l'île de Porquerolles. On y découvre également 490 000 euros claqués en carte American Express pour régler « quasi exclusivement des dépenses dans des hôtels cinq étoiles » situés dans les plus beaux sites touristiques de France. Ou encore 160 000 euros prélevés, pour ses besoins personnels, par l'organisateur de ces fiestas...

Cela ne saute pas aux yeux, mais ce « pognon de dingue » a été déboursé au titre de la formation professionnelle des médecins ! Et il provient essentiellement des caisses de l'Etat...

Installé sur la Côte d'Azur, le docteur Sabbah préside deux organismes de formation, Amiform et Formalliance. Des boîtes régies par



le statut des associations à but non lucratif et qui ne manquent pas d'oseille : elles perçoivent environ 2 millions d'euros par an de fonds publics et quelques subventions des organisations professionnelles.

Transfusion d'oseille

En principe, cette manne est destinée à mettre les toubibs au parfum des dernières avancées médicales. Et non pas à soigner leur fringale de luxe. Ou à les initier aux marchés financiers, comme pouvait le laisser penser le colloque « médical » organisé en septembre par Amiform et consacré à la « défiscalisation ». Ce long week-end de labeur s'est déroulé au Don Cesar, à Porto-Vecchio, un gourbi cinq étoiles où la nuit peut coûter entre 490 et plus de 1 200 euros.

L'Agence nationale pour le développement professionnel continu (ANDPC, financée par la Sécu) fournit l'essentiel des fonds de la formation médicale. Elle gère 180 millions d'euros de crédits et tente, depuis deux ans, de faire le ménage.

À la longue, ses services ont fini par s'inquiéter des goûts de luxe du docteur Sabbah. Ce dernier leur a facturé, en 2018, pas moins de 31 séances de formation, à 95 euros l'heure (le maximum légal) par participant. Soit de 30 000 à 40 000 euros par session.

« Nous sommes chargés de payer les intervenants et la conception de la formation, pas de régler les notes d'hôtel ou les frais de transport », s'insurge Michèle Lenoir-Salfati, la directrice de l'ANDPC. Avant de soupirer : « Rien, en revanche, ne nous permet de refuser que les formations se déroulent dans l'île de Porquerolles

ou sur une plage corse. » La direction de l'ANDPC a donc porté plainte, au début de décembre, contre le médecin et ses associations satellites. Elle a également saisi la Répression des fraudes et le ministère du Travail, dont dépend la formation professionnelle.

L'arène de Sabbah

Cette plainte devrait rejoindre une enquête préliminaire, ouverte l'an passé par le parquet de Grasse pour abus de confiance et blanchiment de capitaux, qui vise le docteur Sabbah. La procureure de Grasse a été alertée par un signalement de Tracfin, la cellule de Bercy chargée de traquer les mouvements de capitaux suspects.

Dans une note d'une dizaine de pages, ses enquêteurs décortiquent le système. Le toubib, qui a également ses habitudes au Lana de Courchevel (2 600 euros la nuit en haute saison), à l'hôtel Casino Barrière de Deauville, à l'Intercontinental de Marseille ou au Château de Berne (un palace du haut Var), a accumulé, avec ses amis, une cagnotte estimée à 4 millions d'euros à la fin de 2016. Sans la déclarer au fisc, affirme le document.

Confié au SRPJ de Nice, le dossier traîne encore dans les tiroirs. « C'est un retard habituel dans la région, commente un magistrat, blasé. Les policiers niçois, débordés, attendent en général un an et demi à deux ans avant de pouvoir commencer le boulot. » Du moment qu'ils ne suivent pas, eux aussi, un colloque à Porquerolles...

Hervé Liffra

Une défense ensoleillée

CONTACTÉ par « Le Canard », le docteur Meyer Sabbah se défend de toute irrégularité dans l'organisation de ses séances de formation dans des palaces : « Il y a de l'argent prévu pour ça par l'Etat ! On travaille où l'on a envie, ce n'est pas illégal ! » Le toubib, qui reconnaît toucher 10 000 euros d'honoraires par mois pour ses prestations personnelles et se faire rembourser tous ses frais, se dit victime d'un règlement de comptes ourdi par la Sécu. Et de conclure : « On gêne ! »

Lui, en revanche, ne se gêne pas trop...